

PAC 2021

MAEC

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

TERRES d'**a**VENIR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
«Développement agricole et
rural »*

Les Mesures agro- environnementales et Climatique - MAEC



➤ Mesures sur 5 ans pour accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques alliant performance économique et environnementale.



➤ 2nd pilier de la PAC

➤ Sur des zones à enjeux environnementaux ciblés : Natura 2000, zones humides, protection de la ressource en eau



➤ ou protection des ressource génétique : PRM, API sur l'ensemble du département





➤ **Nouveaux engagements 2021:**

- Dossiers 2016
- Contrats prolongés en 2020
 - = fin des engagements 15/05/2021
- Contrats non renouvelés en 2020
 - = fin des engagements 15/05/2020

Engagement pour la campagne 2021 **pour 1 an**
(renouvelable en 2022).

- Natura 2000
- Espaces embroussaillés
- Zones humides

➤ **Poursuite des engagements :**

- Dossiers réalisés de 2017 à 2020



Points de vigilance

- ☁ Des dossiers peuvent comporter à la fois des
 - nouveaux engagements (sur les parcelles engagées en 2015 et 2016)
 - poursuites d'engagements (parcelles engagées de 2017 à 2020)
- ☁ Aucun engagement ne peut être réalisé sur des parcelles en ZDH > 80 %